

Tarifs spécifiques de l'eau et de l'assainissement 2023

Vous trouverez ci-dessous les tarifs spécifiques HT de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023, applicables au 1^{er} janvier 2023, votés en conseil communautaire du 15/12/2022.

Commune	Usagers concernés	Part variable EAU HT (par m³)	Part fixe EAU HT (annuel)	Part variable ASSAINISSEMENT HT (par m³)	Part fixe ASSAINISSEMENT HT (annuel)
Armix	Agriculteurs	0,569 €	33,175 €	II.	х
Arbois en Bugey	Agriculteurs et centres équestres	x	x	Exonération à hauteur de 15 m3/unité de gros bétail et chevaux	
Belley	Guilloteau	0,054 € jusqu'à 30000m3 0,0485€ au-dessus de 30000m3	12 979,908 €	1,15 €	25,99 €
	Dépotage	x	x	46,793/m3	
Beon	Profesionnels	0,800 €	38,000 €	X	x
Cressin-Rochefort	Agriculteurs	x	х	Exonération des agriculteurs à hauteur de 9m3/tête de bétail	
Haut Valromey	Agriculteurs	1,600 €	134,000 €	Х	Х
	Gesler	1,400 €	134,000 €	X	x

Toute résiliation de contrat donne lieu à une facturation de frais de résiliation de 30 € TTC. Ces frais seront intégrés à votre facture de résiliation.

Les taxes de l'agence de l'eau s'appliquent pour toutes les communes du territoire :

Redevance pollution domestique	0,28 €
Modernisation réseaux de collecte	0,16 €
Redevance prélèvement	